



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2014](#) > Régime de Solidarité : renouvelez votre admission

Vous êtes affilié au Régime de Solidarité de la Polynésie Française (*RSPF*). Vous avez jusqu'au **31 mars 2014** inclus pour renouveler leur admission auprès de la mairie ou_ du service social de votre lieu de résidence.

Ce communiqué ne concerne pas les personnes qui bénéficient du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés, ni les enfants admis d'office au régime de solidarité.

Votre admission, c'est la continuité de vos droits.
Alors pensez-y !

URL source (modified on 14/04/2014 - 14:17): <http://www.cps.pf/presse/communiqués/actualite/renouvelez-votre-admission-pour-2014>